

## PROCES-VERBAL

Année : 2025 No 1

Séance convoquée à 19h30

Lieu : Salle de gymnastique

Présents	Commission
Cindy Bagnoud, Présidente	Administration générale, finance, promotion économique, mobilité et énergie
Steven Vouillamoz, Vice-Président	Constructions, urbanisme et taxes cadastrales
Elisabeth Maret, Conseillère	Education, social, église, agriculture et environnement
David Ansermet, Conseiller	Tourisme, culture, sports et sécurité
Yves Nicolet, Conseiller	Travaux publics et réseaux d'eaux
Sébastien Theisen, Secrétaire communal	
<b>Excusé</b>	
<b>Absent</b>	

La Présidente de Commune Cindy Bagnoud ouvre l'assemblée à 19h30, rappelant la convocation tout-ménages pour l'assemblée primaire conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, ainsi que par l'envoi du dépliant contenant l'ordre du jour, ainsi que la convocation au pilier public dans les délais légaux. L'ordre du jour, ainsi que tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal, y compris le procès-verbal de la dernière assemblée.

26 citoyennes et citoyens sont présents.

La Présidente souhaite la bienvenue à toute l'assistance et excuse l'absence de la personne suivante : Adeline Crettenand.

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par la Présidente, et accepté comme tel :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025 ;*
2. *Présentation des comptes de l'exercice 2024 de la Municipalité d'Isérables ;*
3. *Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2024 de la Municipalité d'Isérables ;*
4. *Nomination de l'organe de révision – législature 2025-2028 ;*
5. *Divers.*
6. *Approbation du budget 2025 ;*
7. *Divers.*

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025**

La Présidente demande si la lecture du procès-verbal est demandée. C'est le cas. Le secrétaire lit le procès-verbal.

Il n'y a pas de question, la présidente propose de passer au vote.

0 refus, 0 abstention.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2. Présentation des comptes de l'exercice 2024 de la Municipalité d'Isérables**

Les comptes ont été audités par BDO les 1 et 2 mai 2025 et validés le 26 mai 2025 en séance communale.

Un condensé a été envoyé en tout ménage. Les comptes détaillés sont à disposition à l'administration pour consultation ainsi que publié sur le site internet.

Présentation à l'écran. Aperçu du compte de résultat, investissement et financement. 6.024 mio de revenu. 4.7 moi de dépenses. Marge d'autofinancement de 1.3 moi la meilleure depuis fort longtemps. Après déduction des amortissements, attribution et prélèvements aux fonds spécieux, y compris 800'000 frs de réserve politique budgétaire, il reste 78'000 frs d'excédent de revenus. Investissements nets de 213'000 frs. 1'113'000 frs restent en caisse – excédent de financement.

La présidente présente les comptes de résultats, d'investissements et bilan détaillés. Les comptes sont relativement réjouissants. Il y a des fluctuations sur les années, ce qui n'est pas idéal, ne permettant pas de faire de projection.

Détail des charges :

Personnel communal : + 63'000 frs répartis sur tout le personnel.

Charges et services : + 452'000 frs principalement les intempéries et un dépassement au TP et les honoraires pour les études pour le terrain de foot

Charges de transfert : -189'000 frs, il y a moins de charges. Les factures qui viennent du canton ou d'intercommunalités ont bien été évaluées.

Revenus : 3 mio soit 700'000 frs de plus qu'au budget. Il y a un remboursement de l'impôt à la source qui était bloqué au canton. Si le nombre de contribuables n'est pas plus haut, les ressources d'impôt par habitant sont manifestement en hausse. Présentation de plusieurs postes amenant des aides financières. Aide du canton aux intempéries : service des forêts, dangers naturels.

332'000 frs de revenu d'exploitation, soit 670'000 frs de différence par rapport au budget qui prévoyait un déficit de 338'000 frs.

Revenus financiers :

En 2024, il y a eu un revenu exceptionnel de la Bedjuasse des eaux SA (BDE). Celui-ci avait été budgété.

Dicastères :

Administration générale : tous les honoraires du Conseil communal y sont regroupés. La Présidente explique le changement informatique et les difficultés rencontrées pour boucler les comptes. Prestation interne : les salaires sont ventilés différemment.

Police : la collaboration ne fonctionne pas comme souhaité. De fait la Commune a mis au concours un poste d'assistant de police à Isérables.

Question sur le rôle de l'assistant : sécurité manifestation, amendes (stationnement), salubrité, etc... APEA : la charge a diminué suite à la cantonalisation. Prestations internes : en baisse CSIB (pompier) : en baisse de 8'000 frs. Globalement une diminution de 164'000 frs.

Ecole et santé : rien de spécial. Conforme au budget.

Sport : pour le terrain de foot, comme exprimé plus haut, il a fallu faire des études pour le futur de ce terrain. Le club de foot est partie prenante également pour le financement.

Social : Il y a aura un point plus loin sur la maison des générations (MdG)

Trafic : 23'000 frs pour une étude pour le pont du Drotcher.

Il y a eu des frais supplémentaires pour la RC 512, dès lors de la part communale. Le déneigement a couté plus cher.

Aménagement du territoire. Il y a plus de charges du fait des intempéries : mur à la Crête, mur de soutènement au Drotcher, etc.

Economie publique :

Principalement le turbinage

Finance et impôts

Plus de rentrée comme déjà dit. Et le déblocage de l'impôt à la source au niveau du Canton suite à leur migration informatique.

Compte d'investissement 2024 :

Par rapport à ce qui était prévu, il manque les travaux de la RC512. Finalement avec la fermeture de la route, le seul projet réalisé a été la place devant la maison de commune – qui appartient au canton, qui était le porteur de chantier.

Il y a eu des travaux sur les barrières en plusieurs lieux du village.

Entrée au capital-actions d'Alplift SA, créée en 2024. La société permet une meilleure gestion et collaboration. P rappelle que le taux de couverture des charges du TRI est la meilleure de l'ensemble des lignes gérées par Alplift.

Ecole : il y a eu quelques travaux de maintenance et amélioration. Installation d'eau chaude dans des classes, par exemple.

Question du public :

Pourquoi autant de différence entre budget et compte : en grande partie c'est le report des travaux de la RC512.

Intervention de Régis Monnet. Le budget de 2024 ne pouvait pas tenir compte de l'écroulement du tunnel.

Prévoyance sociale : c'est l'extérieur de la MdG. Les travaux n'ont pas pu être mené à bien toujours pour les mêmes raisons. Il n'était pas souhaitable d'avoir un échafaudage sur la route.

Présentation de quelques photos des travaux devant la Maison de Commune.

Présentation du tableau des crédits d'engagement. Ce tableau rappelle les différents crédits acceptés par l'assemblée primaire et indique l'évolution des dépenses. MdG le crédit est échu. Il y a un dépassement. Il faudra demander un crédit supplémentaire le moment venu.

RC512, tronçon du Parking Mourat : le solde du crédit sera dépensé cette année.

DSMI : seule l'acquisition prévue du dernier appartement a été possible. Le canton, par le service du paysage, a donné un préavis négatif au projet de panneaux solaires en toiture. À noter que l'usine se trouve dans le périmètre ISOS de protection du paysage. Le projet est dès lors retardé.

Au niveau du bilan. La Présidente explique les différents flux de trésorerie – ou est passé le million d'excédent de financement.

La Présidente détaille la variation des fonds propres. Augmentation à 4'087'000 frs.

Question : pourquoi ne pas utiliser les 800'000 frs pour rembourser les dettes. Il faut prendre en compte les échéances des contrats. Pour le moment les taux sont favorables à garder des emprunts. Pour autant, l'endettement va diminuer.

Graines d'Erable. Il y a une adaptation du personnel, des recettes et charges en fonction de la fréquentation. Au final, il y a de meilleures recettes que prévu. Avec l'amortissement du bâtiment, ça reste une charge importante.

Eau potable : le fond est déficitaire de 22'000 frs, le portant à moins 16'000 frs au 31.12.2024  
Eaux usées : le fond est déficitaire de 5'000 frs, le portant à moins 183'000 frs au 31.12.2024.  
Déchets : le fond est bénéficiaire de 23'000 frs, le portant à + 132'000 frs au 31.12.2024.

Question : peut-on vendre de l'eau ? C'est un projet en cours. Pour le moment, on peut dire qu'Isérables ne vend pas d'eau. Il y a une vente minime à Riddes. Riddes a sa propre réserve sur le lac des Vaux. Isérables est bien placé pour donner gravitairement de l'eau à la plaine, mais la rive droite qui en aurait besoin n'est pas raccordée.

P rappelle qu'il n'est pas possible de faire du bénéfice avec la vente de l'eau. Elle doit être vendue au prix coûtant, celui-ci étant surveillé par la Confédération : M. Prix.

Question sur le projet des compteurs. Est-ce qu'en donnant le mandat à Genedis on ne perd pas de l'autonomie. P dit que Genedis est propriété des communes. Isérables est d'ailleurs actionnaire. La loi impose un système permettant une facturation selon la consommation. Ce n'est pas un choix de la Commune.

Question : le fait de ne pas avoir de compteur est-il illégal ? Ce n'est pas le bon terme. Il y a une nouvelle législation, qui suit l'évolution des pratiques et notamment du principe du pollueur-paye : je paie pour ce que je consomme.

La Présidente dit qu'il y aura une séance spéciale sur les compteurs. Le Conseil l'espère avant la fin de l'année. Il sera possible de faire une projection pour savoir s'il faudra payer plus ou moins. Rappel que le prix est fixé par M. Prix – contrôle du canton.

La Présidente rappelle que l'indexation des impôts devrait se poursuivre, ce qui équivaut à une baisse de la charge fiscale pour les habitants.

La pose des compteurs va prendre du temps, c'est pour cela que le travail a commencé. 55 compteurs ont été livrés pour le moment. Ce n'est pas beaucoup.

2024 a été une bonne année pour le turbinage, puisque nous avons eu une année pluvieuse. Pensez à ça lorsqu'il pleut : c'est bon pour les finances communales.

La Présidente passe en revue les différents indicateurs financiers. Selon les comptes, il faudrait 7 mois à la Commune pour rembourser sa dette. C'est évalué comme bon. Degré d'autofinancement. La Commune est en haute conjoncture. Dette par habitant. 2'356 frs, ce qui est un endettement moyen. Autofinancement : pour 100 frs, 23 frs restent en caisse contre 8 frs en 2023. Statistiquement les comptes sont bons, voir ont rarement été aussi bons. C'est de bon augure pour la suite.

Comparaison avec nos voisins et présentation d'un tableau comparatif – taux d'impôt, dette par habitant :

Nendaz a une très bonne situation et dégage une fortune par habitant. Riddes qui a bon taux fiscal cumule beaucoup de dettes. Idem à Chamoson. La situation de Isérables est sur la bonne voie. Avec le résultat 2024, la dette par habitant est inférieure aux communes de plaine. Le Conseil va veiller à poursuivre les efforts d'investissement pour attirer des habitants et diminuer les impôts.

En résumé, grâce aux recettes inattendues, le budget donne une marge de manœuvre pour la suite. La question de la fusion reste tout de même d'actualité. Le sujet reste à l'ordre du jour au sein du Conseil.

La Présidente donne la parole au public : il n'y a plus de question.

### **3. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2024 de la Municipalité d'Isérables**

[REDACTED] BDO explique que les comptes ont été révisés conformément au mandat qui leur a été octroyé et conclut que les comptes sont conformes à la loi. Le vérificateur propose de valider les comptes et de passer au vote :

1 refus. 0 abstention.

Les comptes sont adoptés.

Remerciement à la comptable communale qui n'a pas eu la tâche facile dans le contexte de migration informatique.

### **4. Nomination de l'organe de révision – législature 2025-2028**

C'est une compétence de l'assemblée primaire. Le Conseil propose de poursuivre avec BDO pour la prochaine législature.

BDO est bien implantée en Suisse et dans le valais romand. Elle audite d'autres communes valaisannes.

Vote : 0 refus, 0 abstention.

La proposition de mandater BDO pour la législature 2025-2028 est adoptée.

## 5. Divers

La Présidente présente les comptes de la Bedjuasse des eaux SA (BDE).

Encore des chiffres. Il y a eu de nombreux investissements. Les derniers en date concernent les canalisations de transport secteur Rosey-Tavé, sous la passerelle des Dzoras, dont le chantier a commencé.

6.4 mio ont été investis depuis 2015, notamment grâce à un emprunt de 4 mio.

Il y a un bénéfice reporté de 490'000 frs environ. Il reste une petite marge de manœuvre pour financer des projets.

611'000 frs de produits. Il reste 270'000 frs avant impôts. Le produit net est de 174'000 frs.

Question : qui siège au Conseil d'administration (CA) de la BDE ? 2 personnes ce n'est pas beaucoup. Depuis la fondation de la société, c'est le Président et le vice-Président. Les changements sont en cours, suite au changement des élus.

La Présidente précise que tout est présenté au Conseil pour décision et qu'il y a des statuts. Il est possible de les changer. La BDE est à 100% propriété de la Commune.

Le vice-Président revient sur le fait que tout est présenté au Conseil, qui se prononce sur les propositions. Les comptes sont également révisés par BDO.

Régis Monnet : C'est un CA s'agissant d'une SA, mais ça reste une affaire communale. M. Monnet précise qu'il se permet d'intervenir puisqu'il s'agit des comptes de 2024, alors qu'il était Président de la Commune, et que formellement, il est – encore – Président de la BDE.

Question sur la poursuite des investissements : peut-on développer encore le turbinage ? Il y a des réflexions en cours concernant une microcentrale au Bévieux mais il n'y a pas de moyen d'acheminer le courant. Ce sont donc des investissements conséquents.

Présentation des points d'avancement des projets d'investissement.

STEP des Chenevières, école, CAD, travaux aux Rouettes, collecteur du Village, DSMI, etc...

La Présidente remercie l'assemblée pour sa patience, également en regard aux travaux de la RC512 et les inconvénients occasionnés.

Question sur les travaux de la RC512, quid du mur sous la Cure, qui est en mauvais état ? Le problème c'est que c'est un projet cantonal. La Commune est présente aux rendez-vous de chantier pour défendre les intérêts communaux. Le point a déjà été soulevé.

Question sur les travaux NVRM entretien de la route ? La route a été filmée avant le début des travaux. Des séances sur place ont eu lieu, avec présence de la Commune, notamment M. Yves Nicolet récemment. Les travaux de remise en état ont commencé.

Question sur le pont du Drotcher, dont le projet n'avance manifestement pas ? Il y a des questions de classifications de la route et du pont. M. Yves Nicolet rappelle qu'il y a des priorités et qu'il est possible de passer par une route plus haut, même si ce n'est pas idéal.

Intervention de [redacted] : merci de me donner la parole. Après ces bons comptes. Question : en 2022 et 2023 la commission de la Bourgeoisie a géré l'alpage : où

sont les comptes. Personnes n'a pu les voir. Je voudrais connaitre le pourquoi de la différence des salaires AVS.

Réponse : Les chiffres principaux ont fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée sur les comptes. Au vu des réactions suscitées, les comptes de l'alpage ont été refait et sont en phase de finalisation. Mais les chiffres seront les mêmes.

Pour les salaires, comme déjà expliqué, la caisse cantonale de compensation AVS est venue contrôler les comptes suite à la demande de clôture de l'affilié et a pu réconcilier les salaires annoncés. L'administration s'est basée sur les quittances de paiement aux employés et est remontée au brut pour procéder à l'annonce.

[REDACTED] ne comprend pas autant de différence avec sa fiduciaire. La Présidente explique que, pour ce qu'elle a vu des calculs de sa fiduciaire, les salaires nets sont considérés pour le calcul des charges sociales et impôts. Vraisemblablement, il y a un problème d'utilisation du calcul itératif dans Excel.

Elle rappelle les raisons du déficit de l'Alpage : le manque des pâquiers sur 2022 pour obtenir l'intégralité des subventions cantonales, les salaires confondus bruts/nets et le non-encaissement des estivages par plusieurs alpants mécontents.

Il est important de considérer que les comptes de la Bourgeoisie ont été vérifés par le Canton, l'organe de révision et qu'ils ont été validés par le Conseil communal – alors composé de 7 membres - puis par l'assemblée bourgeoisiale.

La Présidente met un terme à ce débat stérile.

La Présidente remercie les intervenants et le public pour sa présence et participation, et lève la séance et convie l'assistance à l'apéritif.

### COMMUNE D'ISERABLES

Cindy Bagnoud  
Présidente

Sébastien Theisen  
Secrétaire communal